

Acide borique
SP-T-N-(MIN.)
Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n°	: 105 206 / 105 321 / 105 401
Nom commercial	: Acide borique
Identification de la société	: JEULIN T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99 468, Rue Jacques Monod - CS 21900 27019 EVREUX CEDEX - France e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: +33 1 45 42 59 59
Usage	: Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
Classe de danger et code de catégorie :
Réglème nt CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé

- : Toxicité pour le système reproductif - Fertilité - Catégorie 1B - Danger (CLP : Repr. 1B)
- : Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 1B - Danger (CLP : Repr. 1B)

Eléments d'étiquetage
Etiquetage Réglement CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger
- : Danger
- : H360F : Peut nuire à la fertilité.
- : H360D : Peut nuire au fœtus.
- Conseils de prudence
- Généraux
- : P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- : P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
- Prévention
- : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- Intervention
- : P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants
Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide borique	: 100 env. %	10043-35-3	233-139-2	005-007-00-2	----	Repr. Cat. 2; R60 Repr. Cat. 2; R61 ----- Repr. 1B (H360F) Repr. 1B (H360D)

Acide borique
SP-T-N-(MIN.)
SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- Ingestion : **Consulter immédiatement un médecin.**

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction**
- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Risques particuliers**
- : Non combustible.
En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Une température élevée peut libérer des gaz dangereux.
- Protection contre l'incendie**
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Procédures spéciales**
- : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions pour l'environnement**
- : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
- Mesures après fuite / épandage**
- : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.
Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage**
- : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Manipulation**
- : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.
- Stockage**
- : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver sous clé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle**
- : Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire**
- : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains**
- : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau**
- : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux**
- : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres**
- : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.
Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

Acide borique
SP-T-N-(MIN.)
SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)
SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	: Acide borique ; Acide orthoborique.
Etat physique	: Cristaux.
Couleur	: Blanc(he).
Odeur	: Aucun(e).
pH	: 5,1 (1,8 g/L)
Poids moléculaire	: 61,83
Point de fusion [°C]	: 160
T°d'ébullition initiale [°C]	: 300
Densité	: 1.44
Pression de vapeur mm/Hg	: (20°C) : 3,5
Solubilité dans	: Eau. (20 °C) : soluble.
Point d'éclair [°C]	: Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	: Non applicable.
Limites d'explosivité	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Non applicable.
Log P octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Sensible à l'humidité.
Matières à éviter	: Anhydrides d'acides. Métaux alcalins : Sodium (Na), Potassium (K). Composés organiques. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Oxyde de bore.

SECTION 11. Informations toxicologiques
Toxicité aiguë

- Inhalation	: Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
- Cutanée	: Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Peut être irritant pour la peau.
- Oculaire	: Peut être irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
- Autre	: L'exposition peut causer des troubles cardio-vasculaires. Cyanose.
Irritation de la peau (lapin)	: Non irritant.
Irritation des yeux (lapin)	: Légèrement irritant.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	: Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique
Toxicité vis-à-vis de la reproduction
Effets tératogènes
Peut nuire à la fertilité.
Peut nuire au foetus.

Il est conseillé aux femmes enceintes de proscrire tout contact avec ce produit.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4
Révision nr : 0
Date : 2 / 9 / 2019
Remplace la fiche : 0 / 0 / 0

Acide borique

SP-T-N-(MIN.)

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

Autres informations toxicologiques : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	: Eviter le rejet dans l'environnement. Toxicité pour les daphnies : Daphnia magna : CE50 :133 mg/L/48h. Toxicité pour les poissons : L. Macrochirus CL50 : > 1,021 mg/L/96h
Persistante et dégradabilité	: Aucune donnée disponible.
Potentiel de bio-accumulation	: Aucune donnée disponible.
Informations sur l'élimination	: Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	: Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document